

PA 2014-17 – Motion d'amendement de l'Arrêté fédéral sur les moyens financiers destinés à l'agriculture pour les années 2014 à 2017

1 Motion

L'article 1, alinéa 1 de l'Arrêté fédéral est à modifier de la manière suivante :

¹ Pour les années 2014 à 2017, les montants maximaux autorisés sont les suivants :

- a. mesures destinées à améliorer les bases de production et mesures sociales
~~638~~ **798** millions de francs
(Dont 47 millions devraient annuellement être à disposition pour les crédits
d'investissements au lieu de 17 millions de francs et 99 millions pour les améliora-
tions structurelles au lieu de 89 millions de francs.)

2 Explications

Les moyens financiers dans le domaine des améliorations structurelles servent, sous forme de crédits d'investissements sans intérêts et de contributions, à financer les mesures suivantes :

- Mesures d'améliorations structurelles individuelles ou collectives pour renforcer la compétitivité et pour remplir des exigences écologiques et d'aménagement du territoire ;
- Projets de développement régional et de promotion de produits suisses et régionaux ;
- Aide initiale pour jeunes agriculteurs et agricultrices avec certificat fédéral de capacité ;
- Diversifications et initiatives de projets pour accroître la valeur ajoutée, p, ex. transformation et commercialisation de produits, prestations de services, production d'énergie à base de biomasse, etc.

Les modifications et les adaptations structurelles demandent des investissements considérables. La politique agricole de ces dernières années (PA 2011, dès 2008) a permis d'élargir le catalogue de mesures avec pour objectif de ne pas nuire à l'évolution des structures et de pouvoir soutenir convenablement les exploitations performantes et croissantes.

Ces dernières années, les moyens financiers destinés au domaine de l'amélioration des bases de production et des mesures sociales s'élevaient à environ 194 millions de francs par année. Cette enveloppe permettait à peine de couvrir les mesures d'améliorations structurelles nécessaires à long terme. Les annonces des besoins des cantons dépassaient régulièrement les moyens à disposition.

Une réduction des moyens destinés aux crédits d'investissement et aux contributions à partir de 2014 conduirait inévitablement à une réduction considérable des mesures d'améliorations structurelles. De plus, divers projets de développement régional se trouvant en phase préparatoire ne pourraient plus être financés. Aucune de ces conséquences ne peut être dans l'intérêt d'une promotion durable et socialement supportable de l'agriculture.

- Les mesures d'améliorations structurelles sont l'instrument le plus important **pour réduire les coûts de productions de l'agriculture** et donc pour garantir la viabilité des

exploitations et renforcer la compétitivité. Un grand retard est notamment à combler dans les régions de montagnes.

- **Les effets** des mesures d'améliorations structurelles en faveur de l'agriculture et de l'espace rural ne se font sentir qu'à **moyen et long terme**, elles doivent donc être continuellement encouragées. La réduction du soutien conduirait à long terme à des structures insuffisantes et à des désavantages concurrentiels. Cela ne toucherait pas uniquement les exploitations agricoles individuelles mais l'ensemble de l'espace rural, particulièrement pour les mesures collectives (p. ex. dessertes des exploitations en région de montagne, rationalisation par remaniements parcellaires, initiatives de projets pour accroître la valeur ajoutée et pour le développement régional).
- L'utilisation des moyens destinés aux améliorations structurelles a un **effet multiplicateur** : pour la plupart des mesures, une contrepartie du canton et une prestation de l'exploitation agricole ou du propriétaire foncier sont demandées. Cela permet aux régions rurales d'obtenir un important bénéfice économique.
- Au niveau des crédits d'investissements, il existe un **fonds de roulement** relativement grand (les crédits remboursés peuvent être utilisés pour de nouveaux prêts). Le renouvellement et l'adaptation des structures aux conditions cadres en constante évolution et les mesures supplémentaires, décidées antérieurement par le Parlement nécessiteront aussi dans les années à venir des moyens financiers considérables qui ne pourront être couverts que partiellement par les remboursements.
- Les fonds publics placés dans un fonds de roulement sont utilisés de manière particulièrement efficace et efficiente, parce qu'ils peuvent développer un **effet à plusieurs reprises**. Les 2,36 milliards de francs que la Confédération a mis à disposition des cantons depuis 1962 ont permis d'accorder des crédits d'investissement pour un montant d'environ 11 milliards. (Cela signifie que chaque franc a été **utilisé un peu moins de 5 fois comme crédit** !)
- Le besoin en crédits d'investissements et contributions augmentera ces prochaines années, plus particulièrement en raison du **soutien accru aux projets de développement régional**, dont les «projets pilotes» menés dès 2008 ont permis d'accumuler des expériences précieuses avec cet instrument.
- La possibilité de **transferts de moyens** du domaine de la production et de la vente vers le domaine de l'amélioration des bases de production et des mesures sociales, comme prévu à l'article 1, alinéa 2, doit être envisagée comme mesure complémentaire, si la situation citée dans le message devait survenir (conclusion d'un accord de politique commerciale extérieure durant la période 2014-2017).

Résumé

Citations tirées du Message du Conseil fédéral sur la PA 2014-2017, chapitre 2.5 :

« Les expériences faites avec les dispositions légales de la PA 2002 et les extensions de l'instrumentaire dans le domaine des améliorations structurelles dans le cadre de la PA 2007 et de la PA 2011 sont tout à fait positives. » (page 153)

« Il est cependant primordial de disposer de moyens financiers suffisants, de sorte que les instruments puissent déployer leurs effets. » (page 154)

Nous partageons cette analyse. **Il serait fatal que la Confédération ne mette pas les moyens financiers nécessaires à la disposition d'un domaine politique, dont la réussite a été prouvée. Il est primordial de corriger ce manque lors des prochaines négociations au Parlement. Si cela ne devait pas se faire, de très nombreux projets en régions rurales échoueraient par manque de financement ou seraient reportés de plusieurs années.**